

l'océanographie. Pour ce travail, la commission mixte canadienne comprend des représentants de la Marine royale canadienne, du Conseil national de recherches et du Conseil de recherches sur les pêcheries, et les services hydrographiques et météorologiques collaborent aux travaux de la Commission.

2. a) Les fonctions de la Commission mixte consistent à favoriser d'autres recherches océanographiques faites en collaboration au Canada, à déterminer la ligne de conduite à suivre et à diriger les travaux des deux groupes océanographiques: celui de l'Atlantique, qui se trouve à la station biologique de l'Atlantique de St-Andrews (N.-B.) et celui du Pacifique, à la station biologique du Pacifique de Nanaïmo (C.-B.).

b) M. H. B. Hachey, océanographe en chef, St-Andrews (N.-B.).

c) Le 15 novembre 1949, il y en avait quatre dans le groupe de l'Atlantique et six dans celui du Pacifique.

3. Oui. Le groupe de l'Atlantique a procédé à des observations océanographiques dans le golfe Saint-Laurent et dans les eaux de la Nouvelle-Écosse, conformément au programme des travaux tracés par la commission mixte et avec l'aide de navires et de membres d'équipage fournis par la Marine royale canadienne, et de fonctionnaires du Conseil national de recherches, du ministère des Pêcheries et des services hydrographiques et météorologiques.

4. Oui. Conformément au programme fixé, selon qu'il est dit au n° 3 et avec le même concours, le groupe du Pacifique a fait des observations océanographiques à un certain nombre d'endroits au large de la côte de la Colombie-Britannique, y compris le goulet de Chatham, le détroit de Géorgie et le canal d'Alberni. On a aussi pris des observations à un certain nombre de stations côtières et au large du banc de Swiftsure.

5. Oui. Le Conseil de recherches sur les pêcheries a exécuté des travaux dans la baie d'Ungava, où se fait, depuis 1947, une étude des ressources en poisson de l'Arctique oriental.

On a aussi fait des observations océanographiques dans la baie d'Hudson, au cours de la croisière de la Marine royale canadienne dans cette région, en 1948.

Au cours de l'été de 1949, on a fait des observations océanographiques au cours d'une croisière conjointe de la marine des États-Unis et de la Marine royale canadienne dans la mer de Béring.

6. Oui, dès qu'on pourra se procurer le personnel océanographique compétent, ainsi que les navires voulus.

LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL ET SA
DEMANDE EN VUE D'OBTENIR UNE
MAJORATION PROVISOIRE

M. Church:

1. Quelle disposition, s'il y a lieu, prendra le Gouvernement en vue d'empêcher la Compagnie de Téléphone Bell d'imposer une surtaxe de 10 p. 100 sur toutes ses factures?

2. La Commission des transports possède-t-elle la compétence voulue pour permettre à ladite compagnie de prendre une telle initiative?

3. Quelles mesures a-t-on prises ou prendra-t-on à ce sujet?

L'hon. M. Winters:

1. La demande de la société en vue d'obtenir une majoration provisoire de 10 p. 100 sera dûment entendue par la Commission des Transports en vertu de la loi des chemins de fer.

2. Oui.

3. Voir réponse au n° 1.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE
DÉPÔT DE DOCUMENTS

FILMS PRODUITS PAR DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES POUR LE COMPTE DE QUELQUE
MINISTÈRE

M. Diefenbaker:

1. Au cours de chaque année, de 1946 à 1949, quelles ont été les dépenses globales relatives à la production et à la reproduction de films par des sociétés commerciales pour le compte de quelque ministère du gouvernement, en donnant des précisions sur lesdites sociétés et la somme versée à chacune?

2. L'Office national du film a-t-il, au cours desdites années, décidé que l'intérêt public lui conseillait de faire appel à des sociétés commerciales pour la production de films? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date en a-t-il ainsi décidé, en quelles occasions et pour quel motif dans chaque cas?

DEMANDE DE DOCUMENT

LES FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE
D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

M. Pouliot:

Tableau indiquant les fonctions, le rang, le nom et le traitement des fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

LE CHÔMAGE

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—COMMUNICATIONS
DE LA LÉGION CANADIENNE ET DES
GROUPEMENTS OUVRIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Est): J'ai une question à poser au ministre du Travail (l'hon. M. Mitchell) mais, en son absence, je l'adresse à son adjoint parlementaire. Le ministre du Travail a-t-il reçu des communications de la Légion canadienne et des groupements ouvriers de Vancouver lui faisant